



Déclarations et Discours

DD 83/15

L'AFFAIRE DE LA KOREAN AIRLINES À LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Allocution de l'honorable Jean-Luc Pepin, ministre d'État (Relations extérieures), à la session ministérielle sur la réunion de Madrid de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le 7 septembre 1983, à Madrid.

... La présence, cette semaine à Madrid, de ministres des États participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe reflète l'importance que revêt cette réunion pour nos gouvernements et peuples respectifs, ainsi que notre profond souci de ne pas voir disparaître le processus amorcé par la CSCE. Aujourd'hui pourtant, cette assemblée et les ministres présents se trouvent face, hélas, à une tragédie qui suscite l'indignation.

Je veux évidemment parler de la destruction d'un Boeing 747 de la société Korean Airlines le 31 août. La destruction délibérée, en vol, de cet avion civil non armé, par des chasseurs soviétiques perfectionnés (peu importe où et comment elle s'est produite) a outré l'opinion publique dans le monde entier.

Cet acte a insensément causé la mort de pas moins de 269 citoyens de bon nombre des États représentés ici aujourd'hui. Dans le cas de mon propre pays, au moins dix Canadiens ont péri. Quelles qu'aient pu être les circonstances, rien ne saurait justifier cette froide démonstration de l'empressement d'un État à exercer sa juridiction territoriale lorsqu'un avion civil pénètre accidentellement dans son espace aérien et à anéantir des citoyens innocents.

Je me demande, avec la plus grande inquiétude ce qu'il adviendrait du transport commercial international si, chaque fois qu'un avion s'écartait de sa route, et nous savons tous que cette situation se produit assez fréquemment, il était abattu.

C'est dans cet esprit que mon gouvernement a proposé au Conseil de sécurité des Nations unies, premièrement, que le Secrétaire général mène d'urgence une enquête complète et impartiale, deuxièmement, que l'OACI soit priée d'effectuer d'urgence une enquête détaillée afin de recommander l'amélioration des règles et pratiques de l'aviation civile internationale pour empêcher à tout jamais que ne se répète pareil incident, et, troisièmement, qu'un dédommagement soit versé aux familles.

Nous demandons instamment à l'URSS de s'associer volontairement et sans réserve à ces mesures afin de déterminer les causes de la tragédie et ainsi empêcher à tout jamais qu'elle ne se reproduise. Nous lui demandons instamment de se rendre aux demandes d'une opinion mondiale outragée en reconnaissant sa responsabilité, en exprimant ses regrets et en offrant compensation aux familles des victimes. En faisant ces propositions, nous donnons à l'Union soviétique une occasion d'apporter sa contribution dans le domaine du droit international.

L'acte perpétré par l'Union soviétique est venu souligner la fragilité actuelle de la confiance et de la

stabilité qui marquent généralement les relations entre États souverains en Europe et dans le monde. Ce recours aveugle et apparemment incontrôlé à la force éveille de nouveaux doutes dans l'esprit de tous ceux qui avaient cru en un renforcement de la confiance dans les relations Est-Ouest.

Nous devons nous réunir ici pour réaffirmer notre engagement vis-à-vis de la sécurité et de la coopération en Europe et, par extension, dans le monde. Après trois longues années de négociation, nous nous croyions parvenus à un accord qui contribuerait à consolider la paix, la confiance et la sécurité dans un monde troublé. Nous pensions venir à Madrid pour y dresser le bilan de nos réalisations et faire connaître nos espoirs pour l'avenir.

Aujourd'hui, ces espoirs sont sérieusement diminués. Que devons-nous conclure de la façon attristante dont l'URSS a prouvé son incapacité à s'acquitter d'obligations internationales des plus fondamentales et humanitaires? Le défi de la coopération que nous devons tous relever ici se trouve compliqué d'autant par ce nouvel affront.

La destruction de l'avion de la société Korean Airlines par l'Union soviétique est la dernière des violations que ce pays a commises à l'égard de ses engagements aux termes de l'Acte final. D'autres violations aussi sérieuses, voire même plus graves, ont été largement responsables des lents progrès que nous avons connus à Madrid.

La réunion de Madrid s'est ouverte au lendemain de l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique, en violation flagrante des principes de souveraineté, d'autodétermination et d'inviolabilité des frontières. Ses travaux ont été encore ralentis par l'imposition de la loi martiale en Pologne et par l'évolution de la situation dans ce pays. Ces événements, qui ont donné lieu à de vigoureuses protestations des ministres des Affaires étrangères de nombre d'États participants, ici même à Madrid en février 1982, ont conduit directement à une suspension de notre réunion pendant huit mois.

Au mépris de son engagement de faciliter la libre circulation des personnes, l'Union soviétique a sévèrement réduit l'émigration alors même que nos délégations étaient réunies à Madrid. Des membres des groupes de surveillance de l'Accord d'Helsinki ont été harcelés en URSS. Ces actes sont contraires tant à l'esprit qu'à la lettre de l'Acte final; ce sont eux qui nous ont forcés à examiner à fond le bilan d'application de l'Acte final, prolongeant ainsi considérablement la réunion de Madrid. Ces actes ont marqué un recul regrettable: ils nous éloignent de notre objectif de renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe. Nous nous devons de les relever, sous peine de porter atteinte à la crédibilité de la conférence. Nous ne passerons pas ces violations sous silence, pas plus que nous ne demeurerons silencieux devant la destruction, sans provocation, d'un avion civil non armé par les forces aériennes soviétiques.

Cependant, en dépit des échecs si clairement mis en évidence à la réunion et constatés une nouvelle fois aujourd'hui, nous ne devons pas perdre de vue, dans l'intérêt de la paix en Europe et dans le monde, les promesses de progrès dont sont porteuses les réalisations de Madrid. Ces promesses sont inscrites dans le projet du document final qui nous est proposé. Tout au long de la réunion, la délégation canadienne s'est employée activement à faire en sorte que le document final établisse un juste équilibre

entre les aspects sécuritaires et humanitaires de la conférence. J'estime que le document dont nous sommes aujourd'hui saisis réalise l'équilibre voulu.

Nous pouvons envisager avec très grande satisfaction les perspectives qu'offre la Conférence sur le désarmement en Europe ainsi que l'importante contribution qu'elle pourra apporter au renforcement de notre sécurité.

L'inclusion de mesures visant à instaurer la confiance dans l'Acte final constituait, certes, un début novateur et ambitieux. Mais, comme ces mesures étaient d'application facultative et non vérifiable, elles n'avaient qu'une valeur limitée. Or, il est évident que pour créer vraiment un climat de confiance entre États, pareilles mesures doivent être à la fois importantes sur le plan militaire, vérifiables et assorties de dispositions permettant de demander des comptes à tout État participant qui ne les applique pas. Le mandat précis confié à la Conférence sur le désarmement en Europe vise à combler les lacunes actuelles. En effet, aux termes de ce mandat, il serait possible d'adopter des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité visant la totalité de l'Europe, sans exception. Autre avantage, il serait également possible de prendre en considération les activités navales et aériennes menées dans la zone maritime et l'espace aérien adjacents et directement liées à des activités conduites sur le continent.

L'adoption d'un tel régime permettrait de jeter les bases en vue de la prise d'authentiques mesures de contrôle des armements pouvant mener au désarmement en Europe. Il nous faut être tout à fait clairs à cet égard. Le passage aux étapes de la Conférence sur le désarmement en Europe visant le désarmement à proprement parler ne se fera pas de façon automatique, et il sera soumis à l'approbation de la CSCE. Les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés et les difficultés inhérentes à leur réalisation nous imposent de progresser pas à pas. Il importe que nous ayons l'assurance que les choses procèdent comme il se doit avant de décider de passer à l'étape suivante.

Comme je l'ai souligné tout à l'heure, nos travaux ont aussi pris en compte la dimension humaine, fait presque unique dans les annales des assemblées politiques internationales. Pour ce qui est des principes, le document de Madrid rehausse les dispositions visant les libertés religieuses et innove en prévoyant la tenue de consultations entre autorités étatiques et religieuses.

En outre, il garantit aux travailleurs le droit de libre association et d'adhésion à des syndicats.

Enfin, il renferme une condamnation inconditionnelle du terrorisme.

Des améliorations ont aussi été apportées en ce qui touche la liberté des contacts entre les peuples, la diffusion de l'information et la coopération en matière culturelle et éducationnelle. En particulier, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la définition des délais pour l'instruction des demandes de visas de sortie, la liberté d'accès aux publications étrangères et l'amélioration des conditions de travail des journalistes. Ce sont là des réalisations modestes certes, mais concrètes, qui sont autant de pas en avant dans la voie d'une meilleure compréhension.

La document prévoit par ailleurs la convocation, avant la tenue de la prochaine réunion de suivi, de

deux réunions d'experts portant, l'une, sur les droits de l'homme, et l'autre, sur les contacts humains. Ces réunions permettront d'élargir le dialogue sur des questions d'intérêt fondamental.

Le Canada sera particulièrement heureux d'accueillir la réunion d'experts sur les droits de l'homme qui se tiendra en 1985. Cette question a pris une importance toute particulière dans notre pays depuis la consécration de ces droits dans nos documents constitutionnels, ce qui a eu un effet non négligeable sur notre système juridique. La réunion d'experts fournira l'occasion d'examiner le bilan d'exécution des États participants au regard des droits de l'homme et, tout en tenant compte des différentes approches à cet égard, de tâcher de réduire les vastes divergences et les malentendus qui perturbent les relations entre l'Est et l'Ouest. Si le mandat confié au groupe d'experts n'est ni aussi clair ni aussi détaillé que nous l'aurions souhaité, nous avons néanmoins conclu que les participants voudront discuter à fond et avec franchise des pratiques concernant les droits de l'homme en cours aussi bien dans les autres États participants que dans le leur. Il nous faut favoriser le dialogue et le débat sur les droits de l'homme dans les autres États participants si nous espérons les amener à se conformer au droit international ainsi qu'à leurs engagements aux termes de l'Acte final. Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir à Ottawa les experts participant à cette réunion.

J'ai exposé brièvement les éléments les plus positifs du projet de document final. Ceux-ci portent l'espoir d'une réduction de la méfiance mutuelle et d'un accroissement de la sécurité par le biais d'une transparence accrue des opérations militaires tant à l'Est qu'à l'Ouest. Ils portent l'espoir d'un renforcement de la coopération par le biais de l'expansion des contacts économiques, scientifiques et culturels entre l'Est et l'Ouest. Ils portent pour les individus l'espoir de la réunion des familles et du respect par les gouvernements des droits et libertés qui sont les fondements de la dignité humaine. Enfin, ils portent l'espoir d'une nouvelle vigueur et d'une plus grande importance des relations humaines dans le dialogue entre États.

Mon gouvernement s'engagera à respecter les obligations énoncées dans le document de Madrid, tout comme il a respecté les engagements contractés à Helsinki. Nous ferons tout notre possible pour traduire ces nouveaux espoirs en actes concrets. Nous nous attendons que tous les autres États participants fassent de même. Je puis vous assurer que le Canada ne gardera pas le silence devant les violations de ces engagements car ces violations ne font que saper la crédibilité du processus amorcé par la CSCE. Qu'il me soit cependant permis de répéter que les espoirs contenus dans l'Acte final et, aujourd'hui, dans le document de Madrid, ne sauraient devenir réalités sans un effort concerté de tous les États participants.

Il nous faut reconnaître que les relations entre l'Est et l'Ouest se sont détériorées depuis 1975, l'époque des grands espoirs d'Helsinki. Il est d'autant plus important aujourd'hui que nous renversions cette tendance. À notre avis, les États participants n'ont pas tiré pleinement parti des possibilités d'élargissement des contacts, du dialogue et de la coopération qui leur étaient offertes dans l'Acte final d'Helsinki. À l'évidence, il est dans l'intérêt de tous et chacun des États représentés ici de mettre à profit les possibilités de coopération offertes par la conclusion d'un accord aujourd'hui à Madrid, ainsi que de relever les défis que poseront tant la Conférence sur le désarmement en Europe que les autres réunions qui se tiendront au cours des prochaines années.

On a souvent dit que les travaux de la réunion de Madrid avaient été fortement influencés par les événements extérieurs. C'est juste. Comme pourrait-il en être autrement? Toute tribune politique qui veut apporter une contribution valable à la solution des conflits politiques doit tenir compte de la réalité politique, bonne ou mauvaise, qui l'entoure. Cependant, il est tout aussi vrai que, pour être efficace et crédible, une tribune telle que la CSCE doit également être en mesure d'influer sur ces mêmes événements extérieurs. Les événements internationaux ne sont pas déterminés d'avance par quelque déesse capricieuse; ils sont le fait de l'homme. Nous pouvons faire aujourd'hui un nouveau pas en avant en exprimant notre ferme résolution d'améliorer notre bilan et d'adopter un document assorti d'engagements qui, si la bonne foi ne fait pas défaut, apporteront aux peuples de tous nos pays la promesse d'une plus grande sécurité et d'une meilleure compréhension. Il nous reste un long chemin à parcourir jusqu'à notre réunion de Vienne ce qui nous permet d'espérer que nous pourrions alors nous engager sur un terrain plus positif et plus encourageant.

Dans l'Acte final d'Helsinki de 1975, tous les États participants ont réaffirmé leur engagement de contribuer à l'amélioration de leurs relations mutuelles et de veiller à créer des conditions dans lesquelles leurs peuples puissent vivre dans un état de paix véritable et durable, à l'abri de toute menace ou atteinte à leur sécurité.

Cet engagement n'est-il qu'un slogan creux dont les gouvernements peuvent, à leur gré, faire abstraction dans leurs décisions de tous les jours? Je ne le pense pas. Les enjeux sont tels aujourd'hui que nos gouvernements ne peuvent se permettre d'ignorer pareil engagement. Nous sommes constamment en danger de voir des conflits régionaux ou locaux de faible envergure prendre des proportions telles que nous ne saurions échapper à l'horreur d'un affrontement nucléaire à moins que ne soient prises toutes les mesures qui s'offrent, si modestes soient-elles, pour réduire la méfiance et promouvoir la coopération entre États.

Or, s'il est vrai que les individus ne sauraient vivre en sécurité devant la menace d'un affrontement entre États, ils ne sauraient non plus vivre véritablement en paix s'ils sont eux-mêmes privés de leurs droits fondamentaux par leur gouvernement, ou si les citoyens d'autres États le sont pas les leurs.

Dans ce contexte, je suis convaincu que le processus auquel la CSCE a donné naissance peut jouer un rôle pour l'amélioration des relations entre États, et ceci à deux points de vue, faisant en sorte que les peuples puissent vivre à la fois à l'abri de la guerre et de l'arbitraire.

Qu'a fait le Canada à cet égard, et que se propose-t-il de faire? Ces trois dernières années, il s'est attaché, à la réunion de Madrid, à réaliser son objectif premier, l'instauration d'une plus grande stabilité et d'une plus grande sécurité en Europe. À certains moments, cet objectif semblait être davantage un espoir éloigné qu'une possibilité réaliste. Pourtant, le processus amorcé par la CSCE doit être envisagé avec le plus grand sérieux, car il nous offre une possibilité unique de maintenir le dialogue sur des questions Est-Ouest d'intérêt vital.

Seuls un dialogue et un débat raisonnés permettront aux États participants de trouver des solutions acceptables aux problèmes et aux tensions qui assaillent l'Europe. Or, le processus engagé à la CSCE

nous apporte une base — l'Acte final — grâce à laquelle nous pouvons définir les valeurs et les intérêts communs qui nous permettront d'accroître la sécurité et la coopération en Europe. Il nous fournit une tribune — les réunions d'examen — grâce à laquelle nous pouvons évaluer dans quelle mesure les États participants se conforment aux obligations contractées aux termes de l'Acte final. Enfin, il nous offre un outil — le document final des réunions d'examen — grâce auquel il est possible d'étoffer les engagements collectifs pris par les États participants aux termes de l'Acte final. Ensemble, ces trois éléments établissent solidement le cadre d'un nouveau processus politique en Europe — un processus tourné vers l'avenir, intrinsèquement dynamique et orienté vers l'extérieur, s'adaptant à des relations internationales en évolution et contribuant même à façonner ces relations. C'est là un processus qui favorise la coopération plutôt que la confrontation, la discussion plutôt que le diktat, la négociation et le compromis plutôt que l'isolement et l'absolutisme.

Une tragédie survenue dans une autre partie du monde nous a révélé quelles proportions peut prendre la méfiance et l'aspect brutal qu'elle peut revêtir. La méfiance, dans ses terribles conséquences, ne connaît pas de frontières. Maxim Litvinov, distingué ministre des Affaires étrangères soviétique, nous rappelait à tous, dans les années trente, que la paix est indivisible. J'ajouterais que le sentiment de confiance en soi et dans les autres ne l'est pas moins.

Mon gouvernement, ne se contentant pas d'espérer, supplie la CSCE — cette tribune que nous avons créée pour répondre à nos besoins — de se consacrer patiemment, au cours des années à venir, à créer un climat de confiance générale, seule assise sur laquelle puisse se bâtir une véritable sécurité.